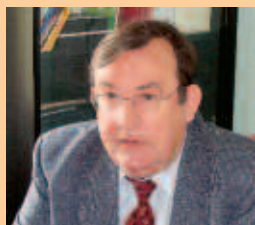


Le Mot du Maire



Je commencerais, comme la coutume nous y invite, à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouis-

sement personnel pour vous-même, vos familles et ceux qui vous sont proches.

L'année qui s'est écoulée s'est déroulée dans un contexte difficile de crise économique. 2010 devrait suivre malheureusement le même chemin.

Malgré cela, nous avons voulu participer au plan de relance initié par l'Etat. Pour ce faire, nous devons réaliser des investissements à hauteur de 250 000 €. Nous avons pu atteindre cet objectif.

Nos principales réalisations :

- Aboutissement de la carte communale.
- Travaux de voirie, traverse du Bourg, parking, Trémoulines, Jurlhes, Lafage et Lacaze.
- Travaux sur les bâtiments communaux.
- Informatisation de la gestion du cimetière, reprise des tombes abandonnées, mise en place d'un columbarium (début 2010).
- Achat de matériel informatique et pédagogique pour l'école dans le cadre du plan école numérique rurale.
- Mises aux normes des stations de pompage.
- Achat d'un tracteur.
- Création d'un site Internet et choix d'un logo pour mieux communiquer.

Pour 2010, nous devons marquer une pause dans les investissements. Nous devons nous efforcer de hiérarchiser nos besoins sans faire une course à la subvention en donnant une priorité à l'accueil de nouvelles populations, à l'entretien du patrimoine, à l'amélioration de notre réseau d'eau potable et d'assainissement.

Je terminerais mon propos par une note optimiste car notre commune attire de plus en plus de jeunes ménages. En deux ans, nous avons délivré une vingtaine de permis de construire. Cet apport de sang neuf est riche mais il doit être maîtrisé pour être adapté à nos structures d'accueil.

Au nom de l'équipe municipale, je vous renouvelle tous mes vœux.

Michel MERAL

La municipalité rend hommage à François Bromet et à Roger Lalaurie



Le 5 décembre 2010, la commune a honoré son ancien maire en la personne de M. François BROMET et son employé communal aujourd'hui à la retraite M. Roger LALAURIE.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, des familles et amis des médaillés. Ce fut l'occasion pour M. MERAL de retracer le parcours exemplaire de nos deux récipiendaires. Tous les deux ont servi notre commune avec passion et dévouement pendant de nombreuses années, 25 ans pour M. BROMET et 26 ans pour M. LALAURIE. Après avoir prononcé des discours émouvants et plein de souvenirs, ils ont été décorés de la médaille d'honneur régionale départementale et communale échelon argent des mains de notre député et président du conseil général M. DESCOEUR et de celles de M. DELPONT conseiller général du canton d'Arpajon-sur-Cère.

C'est autour du verre de l'amitié que chacun a pu à sa manière féliciter nos deux médaillés.

Encore une fois, la municipalité tient à remercier ces 2 hommes de valeur qui ont contribué à ce que PRUNET est aujourd'hui.

Les tarifs municipaux

Page 3

Les réformes à venir

Page 4



Employés municipaux

Roger Lalaurie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 6 novembre 2009.

Sylvain Panis, originaire de Vitrac, domicilié à Lafeuillade-en-Vézie, a été embauché en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.), contrat subventionné à 90 % par l'Etat pour secondier Guy Goubert pour une période allant du 1^{er} octobre 2009 au 31 mars 2010. Ce contrat va être renouvelé pour une période de 6 mois

Site Internet

La commune possède son propre site internet, consultable à l'adresse suivante : www.communedeprunet15.fr



Vous trouverez sur ce site la composition du conseil municipal et des commissions, l'actualité de la commune et des différentes associations, ainsi que des documents officiels téléchargeables.

Un site à découvrir pour les Prunetois et nos expatriés.

CCAS

Le repas du CCAS a eu lieu le samedi 28 novembre 2009 à l'Escarpidou.

Le menu mijoté par Marie a régalé plus de 65 convives dont une dizaine de résidents de la MAPAD d'Arpajon-sur-Cère.

Placée sous le signe de l'échange et de la convivialité, cette journée est l'occasion de réunir les aînés de la commune invités par la Mairie.

Sous un air d'accordéon, les convives ont conclu cette journée dans la bonne humeur.

Les personnes de plus de 75 ans n'ayant pu assister au repas ont bénéficié d'un colis livré à domicile par les membres du CCAS.

Au fil des dossiers

Adressage des rues et signalétique communale :

Le Conseil Municipal de Prunet a décidé de procéder à l'adressage des rues pour que chacun des habitants du Bourg de Prunet, des hameaux de La Croix d'Aubugues et de Cancelade puissent avoir une adresse précise ce qui permettra :

- d'avoir une livraison à domicile plus sûre et plus rapide (distribution du courrier, livraison de commande, visites de courtoisie),
- de bénéficier d'accès facilité aux soins et aux services à domicile (médecins, SAMU, pompiers qui pourraient intervenir plus rapidement sur les lieux d'un sinistre).

Carte Communale :

La carte communale de Prunet a été adoptée à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2009 approuvée par le Préfet par arrêté du 23 décembre 2009 et publiée le 9 janvier 2010 dans un journal d'annonces légales.

La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public.

L'approbation produit ses effets juridiques dès que l'affichage en Mairie, ainsi que la mention de l'affichage dans un journal ont été effectuées.

Rappel : la carte communale se compose :

- d'un rapport de présentation qui explique les raisons qui ont permis de définir les secteurs constructibles à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'environnement,
- de plusieurs documents graphiques. Les cartes délimitent les secteurs pouvant accueillir des constructions en permettant d'identifier les parcelles concernées. Opposable au tiers, ce document essentiel constitue l'objet même de la carte communale.

Pour plus d'informations, s'adresser à la Mairie.

Etat civil 2010

NAISSANCES

- ASTIER Mathias Pascal Patrice 9/09/2009
- CANTUEL Aloïs Camille 1^{er}/06/2009
- CELIER Stella Bénédicte Françoise 28/03/2009
- CHAMBON-GUETTE Alex 30/05/2009
- JURADO Agathe 27/04/2009
- MAZARS Lou Maud Hélène 29/10/2009
- RICHART Titouan 8/10/2009
- TROULIER Pauline Marie Emmanuelle 29/05/2009

MARIAGES

- ASTIER Joël Maurice Jean-Louis et CARCANAGUE Elisabeth Marie-Louise 9/09/2009
- GOUBERT Guy Emile et MOLES Sandrine 19/09/2009
- MAGNE Cyril Roger Jean et COUBETERGUE Marie 12/09/2009
- ZAKRZEWSKI Jérôme Thierry et VICTOR Catherine Marie-Louise 27/06/2009

DECES

- AYMERIAL Marguerite Marie Jeanne épouse BRUEL 14/02/2009
- BONNET Christiane Danielle épouse ALTEYRAC 1^{er}/06/2009
- BORY Léa veuve BRUEL 5/07/2009
- CANTOURNET Roger Auguste 10/03/2009
- NUGOU Martine Louise Marguerite épouse CONDAMINE 30/07/2009
- REGIMBEAU Christian Jean-Pierre 11/01/2009
- VALET Joseph Emile Roger 9/03/2009
- VALET Irène Antoinette Germaine veuve VIALARD 26/02/2009
- VALETTE Henriette Joséphine veuve REYT 22/07/2009

Vie de la commune

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :

M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71

Couleurs d'automne club du 3^e age :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE

04.71.62.61.07

Association des parents d'élèves :

Mme Chantal ERNEST 04.71.62.61.16

Union sportive de la haute châtaigneraie :

Mme Geneviève NOLORGUE

04.71.62.66.56

Association des mangeurs de champignons :

M. Michel COMBES 04.71.62.63.58

Association des anciens

combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH 04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Serge DONDRILLE 04.71.62.62.97

Art de vivre et yoga :

Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Vie paroissiale :

Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69

Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :

M. Jacques MICHEL 06.76.01.44.03

et Pierre-Louis LAROUSSINIE

06.61.45.60.40

Programme des manifestations

- 19/02 : Concours de belote organisé par l'USHC
- 07/03 : Concours de belote organisé par le Club Couleur d'Automne
- 25/04 : Balade et repas de l'ACCA
- 20/06 : Fête des écoles
- 04/07 : Kermesse du Club Couleur d'Automne
- 31/07 et 1^{er}/08 : Fête d'été
- 25 et 26/09 : Fête des Champignons

Organisation :

Classe maternelle			Classe préparatoire	Cours élémentaire		Cours moyen	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	3	8	6	11	0	7	7
Mme Stéphanie DURAND remplaçante de Aurore BARAILLE-MARTIN			Mme Sandrine VENZAC			Mlle Fanny LEYROLLE remplaçante de Mme Stéphanie ESCALIERE	
Intervenant anglais Mr Guy BULLEN							

La direction de l'école est assurée par Mme VENZAC jusqu'au retour de Mme BARAILLE-MARTIN.

A noter que le retour de nos deux maîtresses titulaires devrait intervenir pour la proche rentrée des vacances de février.

Tarifs municipaux

PRIX
ANNEE 2010

EAU - ASSAINISSEMENT

Location entretien compteur

(A proratiser suivant le nombre de jours d'occupation) 1^{er} 65,00

2^e 40,00

3^e 0,00

de 0 à 150 M³ 0,89

à partir de 151 M³ 0,68

assainissement

(A proratiser suivant

le nbre de j. d'occupation)

Forfait (AEP privée).....70,00

Le M³0,70

REEMPLACEMENT D'UN COMPTEUR GELE.....70,00

BRANCHEMENT EAU

Jusqu'à 20 ml (y compris regard).....430,00

au-delà, le ml12,00

BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Jusqu'à 20 ml250,00

Au-delà, le ml15,00

CANTINE SCOLAIRE.....2,10

GARDERIE

Matin.....1,00

Soir.....1,30

Matin et soir2,00

CONCESSION CIMETIERE

Perpétuelle100,00

Trentenaire.....40,00

CONCESSION Columbarium

Trentenaire.....400,00

Cinquantenaire et +700,00

Dispersion jardin du Souvenir.....80,00

Notre école

Effectifs :

Rentrée septembre 2010 : 53 élèves pour 36 familles

Il y a eu 1 départ en 6^{ème} pour 11 nouveaux élèves en petites sections de maternelle.

Aucun départ vers une autre école n'a été enregistré.

Puits et forages à usage domestique

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.
- En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an.

Pour les forages existants

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration doit être faite sur un formulaire à se procurer en mairie.
Ce formulaire devra être déposé à la mairie de la commune concernée.

Que doit faire la commune suite à cette déclaration ?

Le maire accuse réception, y compris par voie électronique, de la déclaration initiale et des informations qui la complètent dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après la date de réception. Le maire enregistre cette déclaration et ces informations dans la base de données mise en place à cet effet par le ministère chargé de l'écologie. Ces informations sont tenues à la disposition du préfet et des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Réforme territoriale

Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoit :

- d'aligner le mode de scrutin dans les communes de 500 à 3 499 habitants sur celui des communes de 3 500 habitants et plus : les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ;
- d'instituer l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires et en même temps que les conseillers municipaux, dès les prochaines élections de 2014 et de fixer dans la loi le nombre et la répartition des sièges entre les communes au sein des conseils communautaires ;
- de créer une nouvelle procédure de fusion de communes donnant naissance à une unique collectivité territoriale, la commune nouvelle, en lieu et place de 2 ou plusieurs communes contiguës, à l'échelle ou non d'une communauté. La commune nouvelle peut être divisée en « communes déléguées », lesquelles disposent d'un maire délégué et éventuellement d'un conseil. La création d'une commune nouvelle bénéficie d'une incitation financière au travers de la DGF ;
- d'instituer une procédure incitative de regroupement de départements et régions ;
- d'achever de rationaliser la carte intercommunale, via le schéma départemental de coopération intercommunale. D'ici le 1^{er} janvier 2014, toutes les communes appartiendront à un EPCI. Pour répondre à cet objectif, le rôle du préfet sera accru pendant une période de deux ans.

Réforme de la taxe professionnelle

Un texte profondément modifié au Sénat

La réforme de la TP a été adoptée le 18 décembre 2009 par le parlement, qui a fait évoluer le projet présenté par le Gouvernement. Le texte a été largement amendé, notamment par le sénat, qui l'a modifié au profit des collectivités. La taxe professionnelle est supprimée et remplacée par une contribution économique territoriale, composée de deux volets :

- une cotisation foncière des entreprises versée aux communes et intercommunalités,
- une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par les 3 échelons locaux.